



# Hirel

Bulletin d'informations municipales

# Vildé-la-Marine

AVRIL  
2019



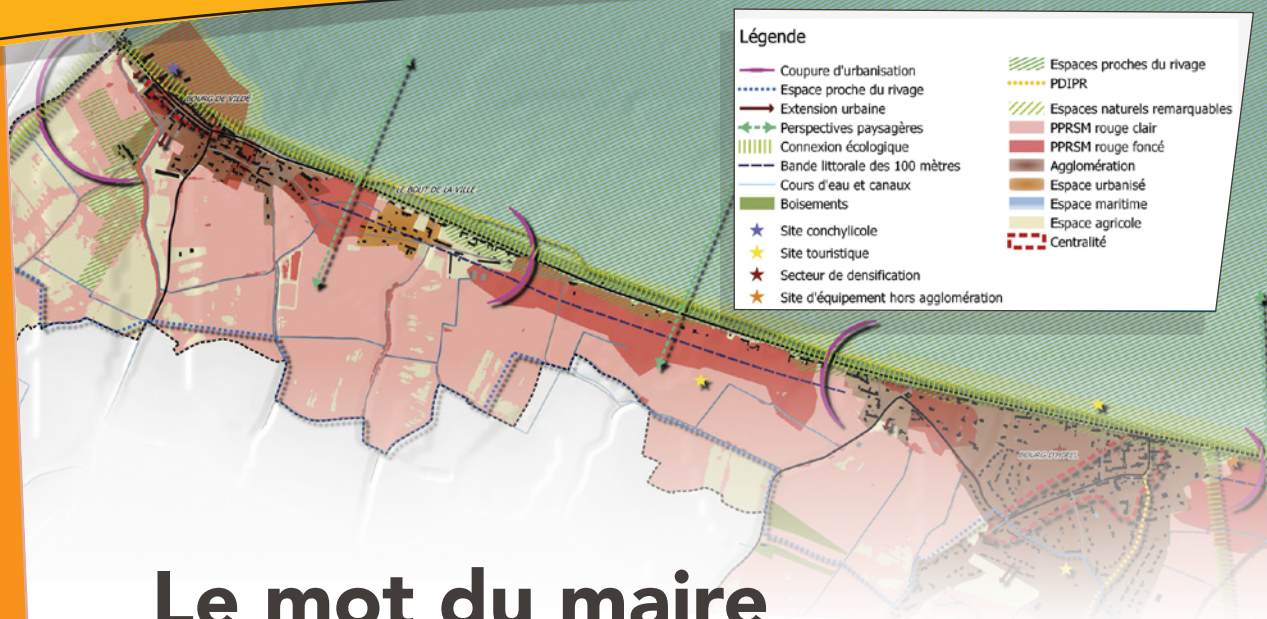
Vie communale



Focus enfance



Aménagement du territoire



## Le mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,  
2018 aura été une année de préparation pour les investissements futurs mais a aussi permis la finalisation de lourds travaux.

Ainsi, les travaux de réhabilitation et d'extension de nos lagunes eaux usées de Hirel sont terminés, objectif que nous nous étions fixé, garantissant ainsi la capacité d'augmenter la population. Je rappelle que ces travaux s'imposaient à nous. Les lagunes avant réhabilitation et extension étaient un frein, un obstacle à notre dynamique de développement.

Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), principale préoccupation du conseil municipal, se poursuit. A ce jour, douze réunions de travail se sont tenues avec le cabinet d'études Quarta. Comme vous le savez, le droit à construire est limité en raison de la Loi littoral, du Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine (PPRSM) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Cependant, la municipalité est force de propositions afin de renforcer le dynamisme de la vie locale et d'affirmer l'identité de notre commune tout en respectant notre environnement. Hirel compte actuellement 1416 habitants (chiffre en augmentation progressive) avec près de 156 maisons secondaires.

En sa qualité de commune littorale située en baie du Mont Saint-Michel, le développement de Hirel passe nécessairement par le tourisme. La municipalité envisage ainsi, sur une partie de la ferme des Alleux, la création d'un centre de loisirs avec hébergement collectif, projet ambitieux qui permettra la reconnaissance de Hirel comme cité touristique s'intégrant ainsi dans le programme UNESCO. Ce projet permettra également la mise en valeur de notre patrimoine bâti local ; cette maison étant l'une des plus vieilles bâtisses de la commune.

2019 sera également l'année de la concrétisation de l'aménagement du centre bourg de HIREL. Demeurent toutefois quelques réflexions sur le plan de circulation.

Par ailleurs, des travaux d'effacement des réseaux (électriques et téléphoniques) sont également prévus sur les secteurs du «Bout de la Ville» le long de la RD 155 et sur celui de «la Quesmière» sur la RD 75.

Après une procédure qui aura duré quatre ans, la reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière de Hirel débutera au deuxième trimestre prochain.

Dans le cadre de l'entente du Marais Blanc, notre coopération avec les communes de La Fresnais, La Gouesnière et Saint Benoit-des-Ondes nous permet de mutualiser et donc de rendre possible certaines de nos actions. Ainsi, avec le soutien de la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine et pour le plus grand plaisir de nos lecteurs, des livres ont été achetés en vue d'échanges entre nos quatre bibliothèques. Par ailleurs, nous n'hésitons pas à mutualiser nos moyens humains pour certains besoins ponctuels. Enfin, notre crédibilité se trouve renforcée à Saint-Malo Agglomération dans les débats et les échanges, mettant en avant notre bassin de vie.

Tous ces projets sont le fruit de réflexions du conseil municipal que je remercie pour la qualité des échanges.

Je vous souhaite une année de bonheur.

*Michel Hardouin, le Maire*

### SOMMAIRE

P.2 Bilan Financier

P.3 Principales délibérations  
du Conseil Municipal

P.10 CCAS

P.11 Focus enfance

P.14 Informations pratiques

P.20 Vie associative

Directeur de publication

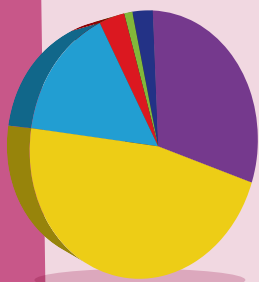
Michel Hardouin

Mise en page & impression

Imprimerie Doloise

# Bilan financier

Sommes exprimées en TTC



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
■ Charges à caractère général (entretien bâtiments, voirie, terrains, prestataires, assurances, énergie et télécom...)	237 065 €
■ Charges de personnel et frais assimilés	336 082 €
■ Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions associations, SIAJE, attribution de compensation SMA ...)	88 435 €
■ Charges financières (intérêts d'emprunt)	27 315 €
■ Atténuation de produits - Attribution de compensation versée à Saint-Malo Agglomération	8 773 €
■ Autres - Excédent de fonctionnement 2017 du budget annexe assainissement versé à Saint-Malo Agglomération	19 833 €
<b>TOTAL</b>	<b>717 502 €</b>

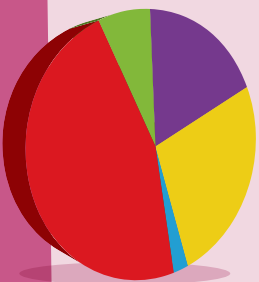
## Ecole publique Le Long Sillon (environ 82 élèves)

Les dépenses affectées sur 2018 à l'école s'élevaient à 116 672 € (personnel, fournitures diverses, dépenses liées au bâtiment, piscine, transports sorties scolaires, cantine, garderie, ...)

Le 26 octobre 2018, la Préfecture a arrêté le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques en référence avec les dépenses de 2017.

Il est de 375 € en élémentaire et de 1 177 € en maternelle.

Pour Hirel, il était de 561 € en élémentaire et de 1 461 € en maternelle.



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
■ Excédent d'investissement 2017 du budget annexe assainissement transféré à Saint-Malo Agglomération	67 947 €
■ Emprunts (remboursement du capital) et dettes assimilées (remboursement de cautions)	99 130 €
■ Attribution de compensation versée à Saint-Malo Agglomération pour le transfert de compétence 'eaux pluviales'	7 936 €
■ Opérations d'équipement ***	163 598 €
■ Opérations non affectées (droit d'usage de logiciels et révision du PLU)	25 612 €
<b>TOTAL</b>	<b>364 223 €</b>

## \*\*\* Principales opérations d'investissement sur 2018 :

Acquisition d'un terrain à la Quesmière et frais notariés liés à l'achat d'une maison habitation au «36, Rue des Alleux» : 1 909 €  
Travaux de voirie (busage d'un fossé à La Quesmière, reliquat des travaux de sécurisation et d'accessibilité de la Rue des Tourailles et Travaux voirie rue de la masse vers le garage Alexandre) : 101 896 €

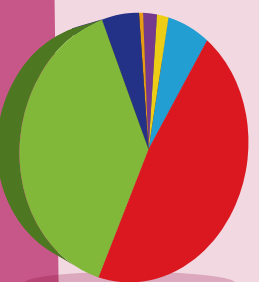
Reliquat éclairage public du parking de la salle intergénérationnelle et culturelle : 2 857 €

Révision du Plan Local d'Urbanisme : 21 357 €

Services techniques - Achat d'une débroussailleuse et d'une tondeuse autoportée : 21 403 €

Travaux au sein de bâtiments communaux : Sécurisation de l'école : 3 763 € et intervention sur les cloches de l'église de Hirel : 1 212 €

Salle intergénérationnelle et culturelle : 30 557€.

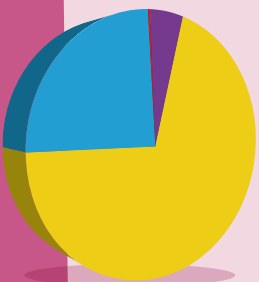


RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
■ Excédent de fonctionnement 2017 du budget annexe assainissement	19 833 €
■ Atténuations de charges (indemnités agence postale et indemnités journalières)	17 020 €
■ Produits des services du domaine et ventes diverses (facturation périscolaire, location matériel, concessions funéraires..)	61 269 €
■ Impôts et taxes (**)	462 518 €
■ Dotations, subventions et participations	356 262 €
■ Autres produits de gestion courante (location salle, loyers)	50 017 €
■ Autres (remboursements assurances et trop perçu Saint-Malo Agglomération TOM aire de camping-cars)	2 865 €
<b>TOTAL</b>	<b>969 783</b>

## \*\* Détails impôts RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taxe d'habitation	191 839 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	137 726 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	27 228 €
Dotation de solidarité communautaire (Saint-Malo Agglomération)	34 668 €
<b>TOTAL</b>	<b>391 461 €</b>

TAUX D'IMPOSITION	Taux communal année 2017	Taux communal année 2018
Taxe d'habitation	12,16%	12,28%
Taxe foncière sur propriétés bâties	14,44%	14,58%
Taxe foncière sur propriété non bâties	41,39%	41,80%



RECETTES D'INVESTISSEMENT	
■ Excédent d'investissement 2017 du budget communal	29 143 €
■ Dotations, fonds divers et réserves (récupération TVA, taxe d'aménagement)	434 824 €
■ Subventions d'investissement ****	145 186 €
■ Emprunts et dettes assimilées	1 212 €
<b>TOTAL</b>	<b>610 365 €</b>

## \*\*\*\* Subventions sur opérations d'investissement en 2018 :

Sécurisation et accessibilité de la Rue des Tourailles : Etat (DETR) 31 564 €

Révision du Plan Local d'Urbanisme : Région 7 000 €

Sécurisation de l'école : Etat 2 024 €

Salle intergénérationnelle et culturelle : Département : 12 390 €/ Etat : 17 208 €/Saint-Malo Agglomération : 75 000 €

# Principales décisions du Conseil Municipal en 2018

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet [commune-hirel.fr](http://commune-hirel.fr), rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2018.

## L'équipe municipale

HARDOUIN Michel, Le Maire

COSSONNIERE Alain, Premier adjoint en charge des bâtiments et des cimetières

BECHEREAU Henri, Deuxième adjoint en charge des services techniques et de la voirie

LEUDIÈRE Cyrille, Troisième adjoint en charge des affaires scolaires, de la cantine, de l'enfance, de la jeunesse et des associations

DROVAL Annick, Conseillère municipale déléguée en soutien à M. LEUDIÈRE

GASNIER Jean-Pierre, Conseiller municipal délégué en soutien à M. BECHEREAU

GUERINEL Pierrette, Conseillère municipale

GUERCHE Marie-Annick, Conseillère municipale

LE GREVESE Daphné, Conseillère municipale

DEROUSSEAU Olivier, Conseiller municipal

GASNIER Lucien, Conseiller municipal

LEROY Gérard, Conseiller municipal

## Séance du 22 janvier



### Aménagement (sécurisation et accessibilité) du centre bourg de HIREL – Demandes de subvention

Les travaux d'aménagement du centre bourg de HIREL vont consister en une sécurisation et une mise en accessibilité des secteurs de la rue des Tourailles (RD75), la rue des Alleux, la rue des Ecoles et le traitement de certains carrefours. Des cheminements piétonniers aux normes pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR), des traversées piétonnes et des Zones «30» dans le but de faire ralentir les véhicules dans le centre-bourg de la commune vont être créés.

Pour financer ce projet, la commune sollicite Saint-Malo Agglomération (aide forfaitaire à la création d'un quai de bus accessible) et l'État au moyen de la DETR ainsi que du Fonds de Soutien à l'Investissement Local. La commune entend également faire appel au Département dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale ainsi que du produit des amendes de police.



### Création d'un centre d'hébergement touristique collectif – Demande de subventions

Au regard de la proximité du GR 34, de la présence de l'école de char à voile sur son territoire et d'une carence d'offre d'hébergement collectif touristique sur le secteur, la commune envisage la création d'un gîte étape aux Alleux (parcelle ZH35 acquise par la commune en 2016).

Pour financer un tel projet, la commune sollicite Saint-Malo Agglomération dans le cadre des Fonds de concours, l'État dans le cadre de la DETR et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, la Région et le Département dans le cadre du Contrat de territoire.

La subvention accordée au titre de la DETR s'élève à 100 000 €.



### Aménagement de la Rue des Tourailles – Réfection de la chaussée – Demande de participation du Département

Le conseil municipal souhaite parfaire aux travaux de sécurisation

et de mise en accessibilité de la Rue des Tourailles en reprenant partiellement sa chaussée (réalisée en 2017).

Le conseil municipal retient la proposition de la société POTIN TP de Dol de Bretagne, inférieure au prix du groupement de commande de Saint-Malo Agglomération et demande au Département de participer au financement en raison du caractère départemental de la voirie.

## Subvention communale 2018 à la Société Nationale de Sauvetage en Mer

## Séance du 22 février

### Subvention aux associations communales - Année 2018

Par délibération n°8 en date du 2 avril 2002, le conseil municipal avait décidé que les associations d'intérêt communal sont celles qui «ne perçoivent aucune cotisation et dont les adhérents sont tous les habitants de la commune ou d'une portion de la commune. Elles participent à l'animation de la commune par l'organisation de manifestations festives. Le montant de la subvention communale est calculé en fonction du nombre d'habitants».

La population légale de la commune au 1er janvier 2018 est de 1 405 habitants et l'indice de base qui sert au calcul de la subvention est de 1,21 € par habitant.

Sur ce fondement, le montant total de la subvention pour les associations relevant de cette catégorie est de : 1 405 habitants X 1,21 €/habitant soit 1 700,05 €. Cette somme se répartit conformément au raisonnement suivant : dans la mesure où il y a deux comités des fêtes sur la commune et que ces deux associations sont d'intérêt communal pour l'ensemble des habitants de la commune, chacune se verra attribuer la moitié, soit la somme de 851 € (somme arrondie à l'euro supérieur).

Pour les associations composées d'adhérents de la commune soumis au paiement d'une cotisation, les indices servant à l'octroi des subventions aux associations sont définis ainsi :

Associations sportives ou assimilées :

- - de 18 ans : 19,86 € par adhérent de la commune,
- + de 18 ans : 12,41 € par adhérent de la commune,
- Attribution de 179,05 € si adhésion à une fédération.

Associations à thématique particulière :

- Une attribution forfaitaire de 119,36 €,
- + 59,68 € pour l'adhésion à une fédération.

Les nouvelles associations perçoivent une subvention forfaitaire de 182,62 € la première année d'exercice.

Enfin, un forfait de 119,36 € est attribué à l'association des parents d'élèves.

## Séance du 12 avril

### Approbation des comptes de gestion 2017 de la commune et des budgets annexes.

### Approbation des comptes administratifs 2017 de la commune et des budgets annexes

### Budget communal, budget «assainissement», budget «restaurant» et budget «cellules commerciales» - Répartition de l'encours de la dette

# Principales décisions du Conseil Municipal en 2018

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet commune-hirel.fr, rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2018.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine demande à l'ensemble des collectivités de produire, en annexe des documents budgétaires, un état destiné à présenter la répartition de l'encours de la dette selon une typologie induite de la charte de conduite «Gissler» conclut entre les établissements bancaires et les collectivités locales le 7 décembre 2009.

Cette annexe a été introduite dans la mesure où un certain nombre de collectivités territoriales a souscrit des prêts structurés qui peuvent constituer des niveaux de risque variés pour la gestion de leur dette. Afin d'éviter que certaines collectivités rencontrent des difficultés importantes pour assurer le remboursement de ces emprunts, des arrêtés d'actualisation des instructions budgétaires et comptables du 16 décembre 2010 ont ajouté cette nouvelle annexe relative à l'état de la dette aux maquettes budgétaires. Elles ont été revues afin de prendre en compte l'avis du Conseil de Normalisation des Comptes Publics du 8 juillet 2011.

Ont été produits quatre états ; l'un afférant au budget communal, un au budget «assainissement», un autre au budget «restaurant» et le dernier au budget «cellules commerciales». Ces états ont pour objet d'informer le conseil sur l'endettement de la commune ainsi que sur la nature des emprunts souscrits. Ils ont ainsi pour but de permettre une meilleure appréhension par les élus et les citoyens des risques encourus par la souscription d'emprunts structurés.

## Rappel : décision Taxe de séjour du conseil municipal en juillet 2017

Considérant que les communes ayant déjà institué la taxe de séjour pour leur propre compte peuvent s'opposer à la décision de l'intercommunalité dont elles sont membres, considérant le fort impact financier que représente encore à ce jour la création de l'aire de camping-cars pour la commune ainsi que l'emprunt communal lié à son financement (ayant pour échéance 2020) et considérant que tous les ans depuis sa mise en service, la commune investit en travaux et en communication pour parvenir à la fréquentation actuelle de l'aire, le conseil municipal avait refusé l'instauration de la taxe de séjour communautaire au 1er janvier 2018 sur le territoire de Hirel.

Le conseil municipal a pris acte de l'utilisation de la taxe de séjour 2016 (perçue en 2017) comme suit :

DÉPENSES	
Adhésion à l'office de tourisme de Dol-de-Bretagne	185 €
Fournitures liées au fleurissement de la commune	645,30 €
Dépenses liées au site d'expositions du Moulin de la Ville-es-Brune	2 347,28 €
Dépenses liées au site de l'aire de camping-cars	3 863,74 €
Dépenses liées à Noël : sapins, décorations et fournitures diverses	1 103,33 €
Dépenses liées à la grève notamment l'aire de jeux « Les Mouettes »	4 361 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 505,65 €</b>

RECETTES	
Taxe de séjour perçue en 2017 (Pour exercice 2016)	8 912,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 912,31 €</b>

Tableau des effectifs au 31 décembre 2017

## Budget primitif communal 2018 - Affectation de résultat

### Budget annexe du restaurant 2018 - Affectation de résultat

### Budget annexe des cellules commerciales 2018 - Affectation de résultat

### Budget Primitif communal 2018 - Vote des taux d'imposition

Le conseil décide d'augmenter l'ensemble des taux d'imposition comme suit pour un gain induit de 3 441€ :

Taxe d'habitation .....	12,16 % - 12,28 %
Taxe foncière bâtie .....	14,44 % - 14,58 %
Taxe foncière non bâtie .....	41,39 % - 41,80 %

## Vote du Budget Primitif communal 2018.

## Vote des Budgets Primitifs annexes 2018.

## Acquisition de la parcelle cadastrée F 110 située à La Quesmière.

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour de La Quesmière pour lequel des riverains se plaignent du manque de visibilité, la commune propose de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée F 110 d'une superficie de 430 m<sup>2</sup>.

## Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo

### Renouvellement de la convention «chantier d'insertion espaces verts-environnement» pour l'année 2018.

Le contrat a pour objet l'insertion sociale et professionnelle de personnes habitant le Pays Malouin durablement exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Avec cette convention, la commune donne mandat à l'Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo pour réaliser divers travaux sur le territoire communal (entretien d'espaces verts et de sentiers de randonnée, de bâtiments, de voiries et du littoral).

En 2018, le conseil municipal décide de continuer à faire appel au chantier d'insertion pour 8 jours de travail à raison de 350 € / jour (journée de 8 heures pour une équipe de 6 à 10 personnes), soit pour un montant de 2 800 €. Dans la convention présentée, les frais de repas ainsi que les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux viennent se cumuler à ce coût unitaire.

## Saint-Malo Agglomération – Transfert de la compétence assainissement – Signature du procès-verbal de mise à disposition des immobilisations

Par délibération n°77/2017 du 23 octobre 2017, le conseil municipal a approuvé l'extension des compétences de Saint-Malo Agglomération aux compétences facultatives « Eau » et « Assainissement » au 1er janvier 2018.

En application de l'article L.5211-18 renvoyant aux articles L.1321-1 et suivants du CGCT, la « mise à disposition » constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements dans le cadre de l'intercommunalité.

[L'article L.1321-2 du CGCT dispose que « lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens mis à disposition, la remise de ces biens a lieu à titre gratuit. La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens

mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice en lieu et place du propriétaire.

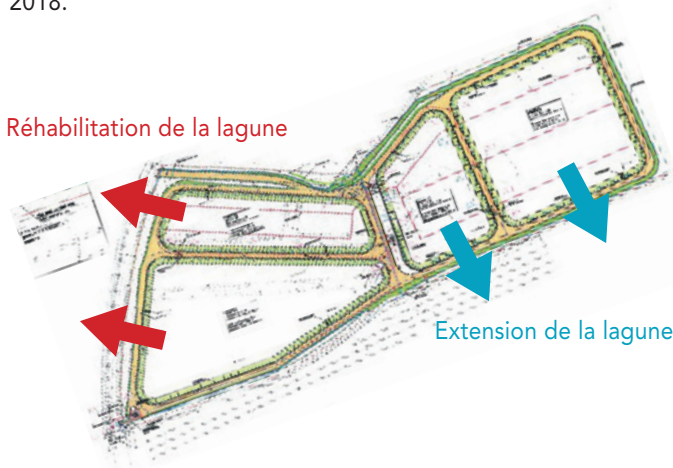
La collectivité bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés et des marchés que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services. La collectivité propriétaire constate la substitution et la notifie à ses co-contractants.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est également substituée à la collectivité antérieurement compétente dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers de l'octroi de concessions ou d'autorisations de toute nature sur tout ou partie des biens remis ou de l'attribution de ceux-ci en dotation » ]

Le conseil municipal approuve la signature du procès-verbal produit par l'intercommunalité de mise à disposition des immobilisations liées au transfert de la compétence « assainissement » à Saint-Malo Agglomération au 1er janvier 2018.

Réhabilitation de la lagune



Extension de la lagune

### **Salle des fêtes - Rénovation thermique - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Fonds de Solidarité Territorial (FST)**

Après la réfection en 2013 de la cantine municipale rue des Tourailles, le conseil municipal décide de lancer des travaux de rénovation thermique côté salle des fêtes. Les travaux consistent en une isolation thermique par le toit et par le remplacement des fenêtres et des portes par du double vitrage.

Dans cette optique et afin d'avoir une idée du coût des travaux, des devis ont été demandés auprès de la SARL JUHEL de La Fresnais.

Pour financer ce projet, la commune entend solliciter l'aide de l'État dans le cadre de la DSIL ainsi que le Département dans le cadre du Fonds de Solidarité Territorial et un certificat d'économie d'énergie. Le reste de la dépense incombera à la commune.

### **Mairie - Réhabilitation des combles pour création d'une salle d'archives - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Fonds de Solidarité Territorial (FST)**

La salle d'archives de la mairie a été créée en 2009 au premier étage.

A cette époque, un gros travail d'archivage avait été amorcé puis complété en 2016 par les archives départementales. La capacité maximale de stockage étant atteinte, le conseil municipal envisage l'aménagement des combles comme futur lieu d'archivage.

La commune entend solliciter l'aide de l'État dans le cadre de la DSIL ainsi que le Département dans le cadre du Fonds de Solidarité Territorial (FST) et un certificat d'économie d'énergie. Le reste de la dépense incombera à la commune.

## **Séance du 11 juin**

### **Taxe de séjour applicable au 1er janvier 2019 (réforme au 1er janvier 2019)**

La taxe de séjour, instaurée au 1er janvier 2011 à Hirel, a pour objet d'assurer la promotion de la commune et de ses hébergements, l'accueil des visiteurs, l'animation de la commune et tout ce qui permet de favoriser son activité touristique. Elle est perçue du 1er janvier au 31 décembre inclus. Pour mémoire, toute personne qui propose en location, une ou plusieurs chambres meublées chez elle ou un meublé de tourisme (maison ou appartement) doit en faire la déclaration préalable en mairie. Ces locations sont assujetties à la taxe de séjour. La commune a instauré une collecte annuelle de cette taxe. La facturation de celle-ci s'effectue mi-février de l'année N pour l'année N-1. Les intéressés doivent produire pour la mi-janvier de l'année N des déclarations mensuelles indiquant le montant de la taxe de séjour correspondant à l'année N-1.

### **Nouveautés en 2019 :**

Au 1er janvier 2019, la réforme impose que les tarifs de la taxe de séjour au réel (par personne et par nuitée) soient nécessairement compris entre 0,20 € et 4 €. Par ailleurs, ils varient en fonction de la nature de l'hébergement.

Depuis 2015, sont exemptés du paiement de la taxe de séjour au réel les mineurs de moins de 18 ans, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune et les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine. Enfin, le conseil municipal fixe le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour au réel à 5 €/personne pour les hébergements classiques et 2,50 €/personne pour les établissements de plein air. Par ailleurs, il n'existe plus aucune dispense en matière de taxe de séjour forfaitaire.

L'un des objectifs de la réforme étant d'améliorer le recouvrement de la taxe de séjour, une procédure de taxation d'office a été instituée. Celle-ci offre la possibilité au Maire d'émettre un avis de taxation d'office vis-à-vis du redevable en cas de défaut de déclaration, d'absence, de retard de paiement ou de reversement de la taxe. Cet avis intervient à l'issue d'une procédure de mise en demeure. Faute de régularisation dans le délai de 30 jours, un avis de taxation d'office motivé est communiqué au déclarant défaillant et tout retard dans le versement de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0,75 % par mois de retard. La loi de finances vient durcir les sanctions avec une amende prévue pour les contraventions de la 4e classe, soit une amende pouvant atteindre 750 € maximum. Le conseil municipal a décidé le principe de facturation au réel pour toutes les natures d'hébergement sauf les terrains d'hébergement de plein air. **Pour les mobil-homes du village de la Baie, il s'agit d'une facturation au forfait qui s'élève à 151 € en 2019.**

# Principales décisions du Conseil Municipal en 2018

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet [commune-hirel.fr](http://commune-hirel.fr), rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2018.

Les tarifs applicables au réel selon la nature de l'hébergement sont quant à eux définis selon la grille tarifaire (items imposés) ci-après.

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT CLASSEMENT MEUBLÉS DE TOURISME ET HÔTELS.....	TAXE AU RÉEL : TARIF PAR PERSONNE ET PAR NUITÉE
Palaces	0,85 € (entre 0,70 et 4 €)
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,80 € (entre 0,70 et 3 €)
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,75 € (entre 0,70 et 2,30 €)
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,70 € (entre 0,50 et 1,50 €)
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,65 € (entre 0,30 et 0,90 €)
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, <b>chambres d'hôtes</b>	<b>0,60 €</b> (entre 0,20 et 0,80 €)
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,50 € (entre 0,20 et 0,60 €)
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €

**Pour les meublés de tourisme en attente de classement ou sans classement, le conseil municipal adopte le taux de 3 % applicable au coût par personne de la nuitée (prix de la prestation d'hébergement hors taxes). Plafonnement 2019 de 0.85 € par personne par nuitée.**

Classement des meublés de tourisme : cf infos pratiques p.15

**Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2017.**

**Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique (médiation mise en œuvre par le Centre de gestion d'Ille et Vilaine).**

**Bibliothèque municipale - Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG**

## Séance du 26 juillet

**Budget communal - Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur**

### Saint-Malo Agglomération - Approbation du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour les compétences Taxe de séjour, ZAC du Routhouan, Mission Locale et Eaux pluviales

L'évaluation du coût des transferts de compétences est réalisée par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) dont le rapport est soumis aux conseils municipaux. Il lui revient, assistée par des experts, d'analyser précisément la charge financière transférée (dépenses et recettes) par chaque commune membre de l'intercommunalité, ce qui suppose donc d'établir précisément le champ des compétences transférées au groupement, sur la base des statuts de ce dernier dûment approuvés par arrêté préfectoral, ainsi que des délibérations en vigueur définissant l'intérêt communautaire de chaque compétence transférée.

Le rapport en question constitue la « base de travail » indispensable pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par la communauté à chaque commune membre.

Le conseil municipal adopte le rapport définitif de la CLECT de Saint-Malo Agglomération ayant trait au transfert de charges pour les compétences Taxe de séjour, ZAC du Routhouan, Mission Locale et Eaux pluviales, approuve l'évaluation des charges transférées du rapport si que de la CLECT selon la méthode dérogatoire, pour la section de fonctionnement et d'investissement, ainsi que la mise en place d'une Attribution de Compensation d'investissement pour le transfert de la compétence « Eaux Pluviales » et autorise son imputation en section d'investissement.

### Saint-Malo Agglomération - Service unifié en matière de « système d'information géographique » ou SIG du territoire du Pays de Saint-Malo - Conventonnement.

Un service unifié de SIG a été créé à l'échelle du Pays de Saint-Malo, commun à : Saint-Malo Agglomération, Communauté de Communes Côte d'Emeraude, Communauté de Communes Bretagne Romantique, Communauté de Communes du pays de Dol-Baie du Mont Saint-Michel (délibération de Saint-Malo Agglomération n°49-2018 en date du 26 avril 2018).

Ce SIG commun va offrir une mise en commun des moyens permettant le suivi de la compétence relative au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui, déléguée au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR), nécessite une connaissance des données gérées par les intercommunalités ou les communes. Il va aussi favoriser le développement des outils et méthodes de gestion de la donnée géographique en vue d'exercer les compétences liées aux missions de service public tels les Permis de construire et autres autorisations des droits des sols, les Plans locaux d'urbanisme (PLU), les Programmes locaux de l'habitat (PLH), Trame verte et bleue (TVB), implantations professionnelles, etc. Le conseil municipal prend acte de la création du service unifié en matière de « système d'information géographique » sur le territoire du pays de Saint-Malo et adhère à la convention de partenariat pour le développement d'un tel service unifié sur une durée de 4 ans (mai 2018 à avril 2022).

### Révision du Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

La révision du plan local d'urbanisme (PLU) a été prescrite le 26 décembre 2017.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de

Développement Durable (PADD) doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ainsi que les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Ont été rappelées les 3 grandes orientations retenues :

# Renforcer le dynamisme de la vie locale et conforter les centralités, tout en protégeant les populations contre les risques :

- Renouer avec la croissance démographique
- Attirer de jeunes ménages et favoriser le renouvellement de la population
- Soutenir et favoriser la vitalité des deux bourgs : Hirel et Vildé-la-Marine
- Développer des projets d'habitat innovants sur le plan urbain, paysager et environnemental
- Améliorer les conditions de déplacements et d'accessibilité en cœur des bourgs et encourager les déplacements alternatifs
- Favoriser la densification et le renouvellement urbains pour limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles
- Protéger la population des risques et nuisances

# Affirmer l'identité d'Hirel en valorisant les patrimoines culturels, naturels et paysagers :

- Maintenir et entretenir les trames vertes et bleues et protéger les espaces naturels
- Maintenir le patrimoine architectural et urbain
- Préserver les paysages ruraux et littoraux et valoriser les perspectives sur la baie du Mont Saint-Michel
- Favoriser les activités touristiques, culturelles et de loisirs en cohérence avec les capacités d'accueil de la commune

# Soutenir les développements économiques :

- Maintenir et développer les activités agricoles et artisanales
- Soutenir les activités conchylicoles
- Permettre le développement économique au sein des espaces ruraux

Au cours de ce débat, les élus ont évoqué l'objectif de résorption de la vacance et la particularité du Bout de la Ville avec l'obligation de prise en compte de la loi Littoral. Des réflexions à venir ont été identifiées pour « dessiner » entre autre la densification du cœur de bourg (actuel poumon vert) et l'extension d'urbanisation à envisager aux Tourailles. Ont été introduits la notion d'orientations d'aménagement (OAP) et l'aspect réglementaire qui a beaucoup évolué. Enfin, un échange a porté sur l'activité conchylicole propre au bourg de Vildé-la-Marine. Le conseil municipal a ainsi débattu des orientations générales du PADD et aucune réserve n'a été émise lors de la tenue de ce débat.

## **Voie communale n° 37 – Déclassement – Passage dans le domaine privé communal.**

### **Renouvellement de la convention d'assistance juridique avec le cabinet COUDRAY.**

Depuis 2004, La commune souscrit une convention d'assistance juridique avec le cabinet Coudray, société d'avocats à Rennes. Or ledit contrat arrive à échéance le 31 juillet. Le conseil municipal a décidé du renouvellement de la convention d'assistance et de conseil juridique proposée dans la formule suivante : assistance téléphonique illimitée suivie d'une confirmation écrite, consultations juridiques (accompagnement dans la rédaction de projets de courrier, de notes juridiques succinctes, de projets d'acte ou de validations d'actes administratifs dans la limite de 6 heures de travail par intervention), réunion téléphonique ou visioconférence trimestrielle sur demande de la collectivité et accès aux demi-journées de formation organisées par le cabinet, le tout via forfait trimestriel de 975 € HT. Les consultations juridiques complexes et la représentation en justice-négociations restent des prestations complémentaires facturées au taux horaire de 160 € HT avec frais de gestion de 10%.

## **Séance du 24 septembre**

### **Composition des commissions municipales (réactualisation)**

### **Composition des comités consultatifs (réactualisation)**

### **Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (réactualisation)**

### **Désignation d'un délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal Animation Jeunesse Enfance (réactualisation)**

### **Gestion des listes électorales – Commission de contrôle – Désignation du représentant du conseil municipal**

### **Effacement des réseaux – «Bout de la Ville»**

Sur demande de la mairie, le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE) a adressé une étude sommaire portant sur l'effacement des réseaux au « Bout de la Ville » dans sa partie urbanisée (hors éclairage public et réseau téléphonique). Le coût de ces travaux, pour la partie relative à l'effacement du réseau électrique, est évalué par le SDE à 135 300 € HT, soit 162 360 € TTC avec un montant à la charge de la commune de 27 060 €. Le conseil municipal s'engage à réaliser les travaux d'effacement des réseaux au « Bout de la Ville » et sollicite au SDE une étude détaillée relative à ce secteur,



### **Personnel communal - Institution du temps partiel et modalités d'exercice.**

### **Désaffiliation de Rennes Métropole au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.**

La question de la désaffiliation de Rennes Métropole au CDG 35 est évoquée depuis 2010 au regard de son effectif, de la mutualisation des services RH et de la mise en œuvre d'un Comité Technique commun entre la Ville de Rennes et son CCAS. En 2016, Rennes Métropole a indiqué son intention de passer du statut d'« affilié volontaire » au CDG 35 à celui d'établissement adhérent via une convention à un socle commun au même titre que les Villes de Rennes, Fougères, Saint-Malo, le Département, la Région et le SDIS. En 2017, il avait été indiqué la volonté de Rennes Métropole de mettre en œuvre cette décision avec effet au 1er janvier 2019.

Or dans le cadre de la procédure de désaffiliation à un CDG, ce dernier doit consulter les collectivités et établissements affiliés. Ainsi le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la désaffiliation de Rennes Métropole au CDG35.

# Principales décisions du Conseil Municipal en 2018

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet [commune-hirel.fr](http://commune-hirel.fr), rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2018.

## Aménagement (sécurisation et accessibilité) du centre bourg de HIREL



Commune de Hirel  
7 rue des Écoles - 35120 Hirel  
Tel : 02 99 48 93 90 - Fax : 02 99 48 93 99  
Mail : [mairie.hirel@wanadoo.fr](mailto:mairie.hirel@wanadoo.fr)



AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE HIREL



## Lutte contre le Frelon asiatique – Participation communale (sur période de traitement définie par la FGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles))

Le conseil municipal décide de compléter la participation financière de Saint-Malo Agglomération (50 % du coût d'intervention de destruction d'un nid dans le cadre d'une intervention sollicitée auprès de la FGDON 35 au 02 23 48 26 32). Ainsi les 50 % restants seront supportés par la mairie dans la limite maximale de 45 € par intervention. En cas de constat d'un nid de frelons asiatiques sur votre propriété, ne touchez à rien et appelez la FGDON au 02 23 48 26 32 (traitements des nids en fonction de cycle de vie des colonies). Un professionnel vous contactera pour venir détruire le nid.

## Séance du 29 octobre

### Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Le conseil municipal décide le renouvellement de la ligne de trésorerie afin d'optimiser la gestion de la trésorerie de la commune et ne pas recourir à l'emprunt pour de simples besoins ponctuels ou dans l'attente de l'encaissement de subventions ou d'autres recettes. Quatre organismes bancaires ont été comparés.

A été retenue l'offre de la Caisse d'Épargne pour un montant maximum de 150 000 € au taux fixe de 0,70 %.

## Saint-Malo Agglomération - Prise de la compétence assainissement - Transfert des excédents de fonctionnement et d'investissement du budget assainissement à Saint-Malo Agglomération.

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à Saint-Malo Agglomération depuis le 1er janvier 2018, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le transfert plein ou partiel des excédents budgétaires du budget annexe « assainissement ».

Considérant les excédents de fonctionnement générés annuellement par le budget annexe assainissement (minorés par les dotations aux amortissements provisionnant la section d'investissement), considérant les intérêts des deux emprunts en cours et le montant estimatif lié aux travaux d'aménagement du centre bourg pour sa partie assainissement, le conseil municipal décide de transférer en partie à Saint-Malo Agglomération l'excédent constaté au compte administratif 2017 du budget annexe assainissement et clôt le budget assainissement de la commune.

## Saint-Malo Agglomération - Transfert de la compétence «Relais Assistantes Maternelles» RAM à Saint-Malo Agglomération à compter du 1er janvier 2019

Les RAM ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance (rencontres et échanges des pratiques professionnelles, information générale en matière de droit du travail). A ce jour, seule la commune de Saint-Malo a mis en place un Relais Assistantes Maternelles, ouvert aux seules familles et assistants maternels de Saint-Malo.

Ainsi la réflexion s'est engagée afin que le RAM s'organise à l'échelle de Saint-Malo Agglomération en développant l'offre de service du RAM de Saint-Malo, déjà existant. L'organisation d'un maillage du territoire permettra de mutualiser les activités qui peuvent être centralisées ou se dérouler à tour de rôle dans les antennes et maintenir dans les antennes locales un service de proximité. (cf infos pratiques p.11)

## Gestion des listes électorales – Commission de contrôle – Désignation du représentant du conseil municipal

La loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique des études économiques (Insee). Cette réforme entre en vigueur le 1er janvier 2019.

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. Cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle à posteriori sera opéré par des commissions de contrôle. Le rôle de ces commissions sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 21<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Pour Hirel, la commission est composée d'un conseiller municipal





(à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale), d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.



### **Ecole publique communale – Appel à projets «écoles numériques innovantes et ruralité»**

Notre école publique Le Long Sillon a bénéficié en 2010 du programme «Écoles Numériques Rurales» proposé par le ministère de l'Éducation nationale. Un équipement informatique d'un montant de 11 507,97 € HT, soit 13 763,54 € TTC a ainsi été acquis. Il comprenait un tableau numérique interactif (TBI) et une mallette de 12 ordinateurs. Une subvention d'un montant de 9 000 € avait été allouée à ce projet.

Cette année, un nouvel appel à projet national pour le plan «Écoles Numériques Innovantes et Ruralité» a été lancé par le ministère dans le but de soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycle 2 et 3) des communes rurales. Il permet un subventionnement de 50% (plafond de 7 000 €) pour l'acquisition de nouveaux matériels et services numériques dans les écoles de communes rurales (moins de 2000 habitants et n'appartenant pas à une unité urbaine de plus de 5 000 habitants). Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 4 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'Etat de 2 000 €). La somme ne sera défrayée que sur le budget prévisionnel des communes voté en mars 2019. Pour qu'un tel projet soit retenu, il est nécessaire qu'au moins 5 communes du territoire s'engagent (maximum de 7).

Cinq communes ont souhaité s'engager dans ce projet : St Benoit des Ondes, Hirel, Le Vivier Sur Mer, St Guinoux, Le Tronchet.

Les attendus pour l'école de Hirel ont été définis par le directeur, Monsieur Le Gleuher :

- Connaissances accrues des élèves dans les domaines évoqués dans le projet d'école et dans les programmes ;
- Favoriser l'autonomie et la motivation des élèves comme définies dans le socle commun ;
- Responsabiliser les élèves devant les supports et les contenus multimédias ;
- Permettre une meilleure communication avec les familles, les collègues et l'ensemble des partenaires de l'école ;
- Développer des projets numériques (journal de l'école).

Il a fait chiffrer auprès de la société Micro-C de Rennes les besoins informatiques de l'école. Le devis produit s'élève à 8 508 € HT, soit 10 209,60 € TTC. Le conseil municipal a validé la participation de l'école publique de Hirel au programme «Écoles Numériques Innovantes et Ruralité» et accepté le devis de Micro-C, si et seulement si, l'école publique de Hirel est effectivement retenue dans le cadre de ce programme.

### **Chemin rural VC 37 – Lancement de la procédure de cession.**

Par délibération du 26 juillet, le conseil municipal a décidé le déclassement la voie communale n°37 et son intégration dans le domaine privé communal. Le conseil municipal constate la désaffectation effective dudit chemin rural et décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ainsi qu'une enquête publique sur ce projet.

### **Supérette – Vente du fonds de commerce**

En mai 2017, le conseil municipal a validé la mise en place d'un contrat de location gérance d'une année au profit de la société L-Samson. Le contrat comportait une clause de rachat du fonds de commerce par l'exploitant, indiquant que la revente du

fonds de commerce à l'exploitant se ferait à prix coûtant c'est-à-dire prix d'achat dudit fonds par la commune, majorés des frais liés à l'acquisition, des loyers acquittés par la mairie auprès de la Rance, propriétaire des murs, déduction faite des loyers versés par l'entreprise L-Samson. Le conseil municipal accepte ces conditions et consent à la vente à son profit du fonds de commerce de la supérette.

## **Séance du 19 décembre**

### **Budget communal – Produits irrécouvrables – Admission en non-valeur**

### **Fêtes des moules 2018 – Comité des fêtes de Vildé-la-Marine – Subvention exceptionnelle dans le cadre d'une participation au feu d'artifice**

### **Effacement des réseaux 2019 – « La Quesmière »**

Le coût de ces travaux, pour la partie relative à l'effacement du réseau électrique, est évalué par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) à 120 700 € HT, soit 144 840 € TTC pour l'effacement à « La Quesmière » (avec un reste à charge pour la commune de 24 1470 €).

Cette étude ne comprend ni l'éclairage public, ni l'effacement du réseau téléphonique dont les montants seront connus avec l'étude détaillée.

Le conseil municipal demande au SDE 35 de faire réaliser les études détaillées de ces secteurs et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2019.

### **Syndicat d'Énergie d'Ille-et-Vilaine – Adhésion au groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et accords-cadres**

L'ouverture des marchés de l'énergie impose depuis plusieurs années aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité (hors sites supérieurs ou égaux à 36 kVa).

Ainsi en 2014, le SDE35 créait son propre groupement pour répondre à la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites supérieurs à 36 kVa et se rapprochait de son homologue costarmoricaïn pour permettre aux collectivités d'Ille-et-Vilaine de participer à une commande de fourniture de gaz naturel.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35 a décidé de dissoudre le groupement d'achat d'électricité existant et de créer un nouveau groupement de commandes «Énergie» permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Avec ce nouveau groupement, le SDE35 devient l'interlocuteur unique des collectivités et structures publiques d'Ille-et-Vilaine membres et les fournisseurs d'énergie.

Ce groupement d'achat d'énergie pourra lancer des consultations pour la fourniture d'électricité des sites soumis à l'obligation de concurrence (> 36kVA, ex tarifs jaunes et verts), pour la fourniture d'électricité des sites non soumis à l'obligation de concurrence (inférieurs ou égaux 36kVA, ex tarifs bleus) et pour la fourniture de gaz.

Le conseil municipal consent à l'adhésion de la commune au groupement de commandes de fourniture d'énergie.

### **Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort (SIE)**

### **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017.**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune est intervenu en 2018 à destination du troisième âge (repas, colis de fin d'année et services ménagers) ainsi qu'en aides aux familles en difficulté comme il le fait chaque année, mais également au profit des enfants de la commune par l'acquisition de périodiques pour chacune des classes de notre école Le Long Sillon et l'organisation de la cérémonie des bébés de l'année ou encore du joyeux goûter de Noël des élèves. Des tables et chaises ont également été financées pour compléter le mobilier de la «salle intergénérationnelle et culturelle» rue des Alleux.

Enfin, rappelons ici que le CCAS réalise des missions d'aide-ménagère via ses 4 agents. Le coût de la prestation est défini par le département. Pour 2019, il est de 20,80 € pour les jours ouvrables et 23,70 € pour les dimanches et jours fériés ; la facturation CCAS prend en compte les éventuelles contributions des divers organismes financeurs (département, mutuelles, caisses de retraites, MDPH...).

## Temps fort de l'automne :

Le traditionnel repas du CCAS a eu lieu le dimanche 21 octobre à la salle intergénérationnelle : 131 convives y étaient réunis.



'Michel Hardouin, le Maire et Annick Droval, Conseillère déléguée, ont remis un présent aux doyens présents ce jour Marie-Thérèse Pornin, née en 1929, et Louis Ame, né en 1927'



'Des colis fin prêts'

## Téléassistance des personnes à domicile

Présence Verte est une association proposant un service de téléassistance aux personnes, c'est à dire un service d'aide à distance fonctionnant 24 h / 24 et 7 jours / 7 dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile. En cas de nécessité, l'abonné lance un appel et est directement mis en relation avec un opérateur qui identifie ses besoins et avertit le réseau de solidarité (voisins, amis...) ou les services d'urgence (pompiers, SAMU)

Installation 24.50 € grâce au partenariat de la commune avec Présence Verte et abonnement mensuel de 20.90 € (hors option) – tarifs en cours fin 2018.

Options : Le Bracelet détecteur de chutes déclenche l'alarme et la procédure de secours automatiquement en cas de chute brutale et la TAMO (télé assistance mobile) permet de géolocaliser, de dialoguer et de faire intervenir directement les secours.

**Pour plus de renseignements, contactez PRESENCE VERTE au 02.99.01.81.07 ou sur le site [www.presenceverte.fr](http://www.presenceverte.fr)**

## Portage de repas

La commune de Hirel a signé une convention avec l'association AMPER pour le portage des repas à domicile. La convention avec AMPER permet aux résidents de Hirel d'être dispensés de la cotisation annuelle.

Par ailleurs, des aides financières peuvent être obtenues auprès de votre caisse de retraite, votre mutuelle ou du Conseil Départemental. Vous avez aussi la possibilité d'obtenir un crédit ou une réduction d'impôt sur la part livraison (Selon conditions de la législation en vigueur).



Les formules suivantes (tarifs 2019) sont proposées :

Formule repas midi ou soir :	
10,90 € le repas pour 1 personne seule	
9,90 € le repas à partir de 2 repas pris le même jour	
Formule repas midi + soir :	
16,85 € le repas pour 1 personne seule	
15,75 € le repas à partir de 2 repas pris le même jour	
Option pâtisserie 2,30 €	Repas gourmand 15,30 €

Basés sur des plats traditionnels, les menus se composent de six éléments sélectionnés par une diététicienne.

Vous avez le choix midi et soir avec possibilité de réponse personnalisée pour les personnes ayant une prescription de régimes spécifiques : pauvre en sucre, pauvre en sel, pauvre en graisse, pauvre en résidu ou menus mixés pour les troubles bucco-dentaires ou de déglutition. Les repas sont livrés froids pour chauffage au micro-ondes et étiquetés.

**Depuis 2016, Amper offre la possibilité de tester gratuitement un repas (offre découverte) !!**

Sachez aussi qu'Amper recycle les barquettes.

**Contactez AMPER, Tiphaine GERGAUD au numéro local 02 99 01 83 59 ou [amper.prad@msa-services.fr](mailto:amper.prad@msa-services.fr)**  
**Informations sur [www.amper.asso.fr](http://www.amper.asso.fr)**

## Le CLIC

La commune de Hirel adhère au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination de la Côte d'Émeraude).

Le CLIC est un service financé essentiellement par le Conseil départemental et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il s'adresse à l'intention des personnes de plus de soixante ans, des personnes handicapées et de leur entourage.

Le CLIC accueille, conseille et aide gratuitement à la constitution des dossiers de demande de prises en charge financières, en ce qui concerne le maintien à domicile, l'accès aux droits aux loisirs ou la recherche d'établissement. C'est également un service qui pilote la coordination des professionnels autour des situations les plus complexes et qui organise diverses actions de prévention sur des thématiques diverses (chutes, mémoire, diabète...). Les locaux sont situés à Dinard (proximité hôpital Gardiner) mais des permanences se tiennent aussi à l'hôpital de Cancale, à la mairie de Châteauneuf et à la salle des associations face à la mairie à la Gouesnière.



**CLIC, 1 rue Henri Dunant, 35800 DINARD, 02 99 16 88 76, [clic3-cote-emmaude@hotmail.fr](mailto:clic3-cote-emmaude@hotmail.fr) [www.clic-cote-emmaude.fr](http://www.clic-cote-emmaude.fr)**

### Le Conseil municipal des enfants

Depuis son renouvellement, le conseil municipal des enfants (CME) a tenu sa première séance le 5 février 2019.

Les quatre élèves de CM1 nouvellement élus : Adam Boudrouz, Bérénice Leudière, Romane Norguet Le Boulanger et Romane Panel sont venus rejoindre les quatre élèves de CM2 déjà présents l'année dernière : Morgann Genu, Léona Labbé, Noah Lecharpentier et Théo Richard.

Clément Lasserre, l'animateur du SIAJE (Service intercommunal animation jeunesse enfance) en charge de la coordination de la structure, leur a rappelé qu'ils représentent tous les enfants de la commune.

Ils ont pour mission de collecter les souhaits de leurs camarades et de proposer des projets pour améliorer la vie quotidienne dans la commune. Ces projets doivent être réalisables facilement sans être ni trop grands, ni trop coûteux.

La première tâche des jeunes élus a été de répertorier les différents domaines dans lesquels ils souhaitent conduire des actions. Et les idées ne manquent pas : journée sportive et citoyenne, olympiades, mise en place de poubelles, vélos à louer...

Les jeunes élus discuteront de ces thèmes lors des prochaines réunions afin de retenir, au final, un ou deux projets.

Une fois par mois, les huit élus du conseil des jeunes se retrouveront

pour travailler sur leurs projets, accompagnés par Clément Lasserre, animateur, et Cyrille Leudière, adjoint aux affaires scolaires.



### «Malo Agglo Petite Enfance»

#### Le Relais Assistants Maternels de SMA



Depuis le 1er janvier

**2019, Saint-Malo agglomération s'est dotée d'un Relais Assistants Maternels. Un service destiné aux professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant et aux parents.**

**RAM ?** Un acronyme pas très glamour, pour un outil fort apprécié. Les parents viennent s'y informer sur les modes d'accueil collectifs et individuels près de chez eux, y chercher de l'aide dans leur

fonction d'employeur. Les assistants maternels et les professionnels de la garde à domicile savent y trouver écoute, soutien et conseils. Les réunions et conférences proposées leur permettent de rompre l'isolement professionnel. Les ateliers d'éveil organisés régulièrement, dans des locaux adaptés, sont des moments de partage et de rencontre appréciés par les professionnels comme par les enfants qu'ils accueillent.

#### Un siège social à Châteauneuf

Alors qu'auparavant, seule la ville de Saint-Malo bénéficiait jusqu'ici d'un RAM. Depuis le 1er janvier, Saint-Malo Agglomération a pris cette compétence. « Cela va permettre aux familles et aux assistants maternels des 18 communes de l'Agglo d'avoir accès aux services d'un Réseau d'Assistants Maternels, se réjouit Florence Rembert, directrice du nouveau service communautaire « Malo Agglo Petite Enfance ». Notre siège social est basé à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, avec des permanences du lundi au vendredi, un n° de téléphone unique, des rendez-vous individuels sur demande, des ateliers hebdomadaires pour les professionnels et les enfants qu'ils accompagnent. Des permanences et ateliers seront proposés chaque semaine ou tous les 15 jours dans les différentes communes. »

**A compter du 23 avril 2019, Mme Aurélie JAMET, référente RAM sur la commune de Hirel, aura le plaisir de vous recevoir gratuitement pour des ateliers d'éveil tous les mardis matin de 9h30 à 11h30 à la salle des fêtes. Venez nombreux.**

Les permanences administratives faisant suite à des rendez-vous individuels pourront se tenir en mairie de Hirel les mardis après-midi de 13h30 à 17h30.

Les coordonnées du RAM :

9, Impasse de la Noé  
35430 CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE  
02 99 89 15 20  
mape@stmalo-agglomeration.fr



## Notre école Le Long Sillon

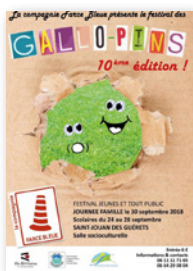
L'école fait peau neuve ! Deux nouveaux enseignants dont le directeur sont arrivés et deux nouvelles Accompagnantes des Elèves en Situation de Handicap (AESH) ont été nommées à l'école. Ces dernières veillent à s'occuper des élèves aux besoins éducatifs particuliers. De nombreux projets viendront motiver les élèves et enrichir leurs

apprentissages tout au long de l'année. Ils touchent à différents domaines comme les sports, les arts, l'environnement ou encore le numérique et donneront aux parents la possibilité de s'engager auprès de l'école. Un spectacle de cirque viendra ponctuer cette année que nous souhaitons riche en couleurs !

L'équipe d'enseignantes : Fabienne Godin enseignante en GS-CP, Isabelle Charraud ATSEM en TPS-PS-MS, Cédric Le Gleuher enseignant en CM1-CM2 et directeur de l'école, Sophie Haigron enseignante en CE1-CE2, Anne Bertiaux enseignante en TPS-PS-MS

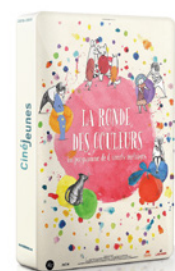
### Les Gallo-Pins

Les élèves de la GS au CP se sont rendus à Saint-Jouan-des-Guérets fin septembre pour assister à un spectacle de théâtre joué et organisé par la compagnie Farce Bleue. La pièce intitulée «Les deux nigauds» a été un véritable succès car il n'y avait pas moins de 1000 élèves qui ont pu y assister. Cette pièce était jouée dans le cadre du festival «Les Gallo-pins» dont c'était la dixième édition. Nos élèves ont ainsi apprécié ce spectacle plein d'humour et de profondeur évoquant la question de la différence. Un temps d'échanges avec les artistes était organisé à la fin du spectacle.



### CinéJeunes

Les 4 classes de l'école sont inscrites au dispositif CinéJeunes. Les élèves de PS au CP travaillent sur un programme adapté à leur âge, les plus grands vont pouvoir regarder 4 films autour du thème «le pouvoir des Histoires». Chaque visionnage est suivi de l'intervention d'un professionnel de l'éducation à l'image. Les animations s'étaleront de janvier à mai.



Pour les plus petits, les interventions durent 30 minutes autour du thème «la ronde des couleurs». Ce projet est financé par la mairie.

### Le Cross du collège

Les CM1-CM2 ont participé à une course d'endurance entre toutes les classes de CM du secteur et les 6e, 5e du Collège René Cassin de Cancale. Les élèves ont tous donné leur maximum. Bravo à eux !



### Marchés de Noël

Il y a eu plusieurs marchés de Noël sur la commune cette année. Pour récolter des fonds pour les projets de l'école, les élèves ont fabriqué des objets destinés à la vente. Des après-midi ont été dédiés à la confection de petits objets destinés à décorer les tables et les sapins. De nombreux parents volontaires se sont joints à nous pour nous aider. Merci à eux ! Les objets ont été fabriqués avec des matériaux de récupération. Les élèves ont ensuite vendu leurs créations à l'école le jeudi 13 décembre. Puis L'APE, par l'intermédiaire de Mme SIMON, et certains parents volontaires accompagnés de leurs enfants ont tenu des stands sur les marchés du moulin de la Ville ès Brune et du comité des fêtes les 15 et 22 décembre derniers.

### La commémoration du 11 Novembre

Certains élèves de l'école se sont rendus aux monuments aux morts de Hirel et de Vildé la Marine pour entretenir le souvenir des soldats morts pour la France. Les élèves de l'école avaient travaillé au préalable en classe les causes, le déroulement et les conséquences de cette guerre. Certains enfants ont pu lire des noms des soldats, respecter une minute de silence, déposer la gerbe au pied du monument et entonner la Marseillaise. *Le temps du Souvenir*



### Projet fédérateur de l'école : une semaine cirque et spectacle

Un projet cirque est en cours de finalisation. Il comprend la venue d'une troupe d'artistes de la compagnie «Breizh Malo Circus» qui fera découvrir les arts du cirque aux enfants pendant une semaine sous un chapiteau. Les enfants devront s'initier à un numéro en particulier. Un spectacle réalisé par des professionnels clôturera la semaine. Il s'agira de la semaine du 25 au 29 mars 2019. Ce spectacle sera financé par l'APE, le comité des fêtes et par la mairie (aide technique). Le spectacle est ouvert à tous. La représentation aura lieu le 29 mars à 20h30. Entrée payante. Vente des billets à la Poste.

### Cirque en Chanson

Les classes élémentaires de l'école bénéficieront chacune de 10 séances avec une intervenante du conservatoire de Saint-Malo. Le projet, intitulé «Cirque en chansons» est construit avec cette intervenante en lien avec les numéros des élèves. Des chants en commun sont prévus avec les maternelles. Le projet est financé par le CCAS de la commune de telle sorte que cette année les trois classes bénéficient de 10h d'enseignement musical sur le temps scolaire (des GS aux CM2). Ce projet aboutira sur un spectacle programmé pour la fête de l'école en fin d'année scolaire. Cette contribution s'ajoute aux abonnements des périodiques financés également par le CCAS. L'équipe enseignante remercie chaleureusement ce dernier pour sa participation.



### Projet sensibilisation aux questions de tri sélectif et de préservation de l'environnement

La préservation de l'environnement est une question de la plus haute importance. La décoration des poubelles, le tri sélectif en classe, le compostage des déchets, la visite du centre de tri sont autant d'actions qui visent à sensibiliser les élèves à des pratiques responsables par rapport à l'environnement.

Au moins une journée de nettoyage de la grève sera reconduite cette année. Le succès de l'année dernière encourage à recommencer pour donner à nos futurs citoyens l'envie d'entretenir et de respecter notre littoral.

### Projet ENIR – Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité

La mairie a choisi de participer à un programme de l'Etat qui vise à aider les mairies rurales à s'équiper en matériel informatique. Après une concertation avec l'équipe enseignante et en accord avec les objectifs des programmes et le projet d'école, nous avons proposé l'achat d'ordinateurs portables, de tablettes munies de

casques ainsi que d'un vidéo projecteur interactif). Les objectifs sont de permettre aux élèves d'acquérir des connaissances et des compétences aussi bien en informatique, mais aussi en français dans toutes ses dimensions et dans la résolution de problèmes en mathématiques. La municipalité conditionne cette acquisition à l'éligibilité au projet par la préfecture.

### Le Char à Voile

Comme l'année dernière, les élèves de CM1-CM2 pourront s'initier à la pratique du Char à voile. Les animateurs agréés d'Avel Char apprendront aux élèves à manier les véhicules.

Ce projet qui est financé par la mairie et l'APE est en cours de finalisation et aura lieu en juin.

Contact : Monsieur Le Gleuher au 02.99.48.83.53  
ecole.0350288y@ac-rennes.fr  
Journée de décharge dédiée aux tâches de direction le lundi

## Le SIAJE

Service intercommunal qui a pour mission de promouvoir toutes les actions en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse entre trois communes, Saint Méloir Des Ondes, La Fresnais et Hirel.

Comme tous les ans, les activités, mini-séjours et autres animations du service ont connu un maximum de fréquentation avec 296 enfants d'âges différents au cours de l'été 2018. Les services fonctionnent également pendant l'année scolaire.

Les enfants de moins de trois ans accompagnés d'un parent ou d'une assistante maternelle sont accueillis à l'espace jeu ludo SIAJE à La Fresnais les mardis ainsi qu'à Saint-Méloir-des-Ondes les lundis de 9h30 à 11h30.

L'accueil de loisirs est quant à lui ouvert chaque mercredi et durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Il s'agit d'un lieu d'accueil des enfants à partir de 2<sup>1/2</sup> jusqu'à 14 ans. Il fonctionne à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. Des animations sont proposées par tranche d'âge : atelier sportif, atelier «cogito», atelier

«bien dans sa tête bien dans son corps», atelier «do it yourself», atelier vert, atelier «music», atelier «circus»....

Le SIAJE propose aussi des séances d'activités sportives pour les enfants de 4 à 6 ans dans le cadre du Centre d'Initiation Sportive. Enfin, Le SIAJE accompagne le conseil municipal composé d'enfants de CM1 et de CM2.

Notons que le SIAJE sera concerné par le transfert de la compétence «Relais Assistants Maternels» ou RAM à Saint-Malo Agglomération avec une effectivité en Avril 2019 (cf les principales délibérations du conseil municipal)

Renseignements :  
Aurélie Bauer 06.30.86.07.76  
@mail : sivulesiaje@orange.fr  
<http://sivu-le-siaje.e-monsite.com/>



## Notre ludothèque

La ludothèque est ouverte à tous, adultes et enfants le mardi de 16h30 à 17h30 après l'école et le mercredi après-midi de 14h30 à 16h30. Rappelons que la présence d'un adulte est obligatoire pour les 0-8 ans. Venez nombreux !

Un créneau horaire est également dédié aux assistantes maternelles et aux mamans pour les 0 – 3 ans le jeudi de 10h à 12h.



Joyeux atelier pour la semaine du goût



Le temps des plus petits

APPEL A VOUS : Pourquoi ne pas donner une seconde vie à vos jeux et jouets en bon état ? Pensez à les proposer à la ludothèque qui pourra ainsi en faire profiter un maximum d'enfants et compléter son fonds.

## Moulin

Peintres, sculpteurs, photographes ont animé le moulin pendant toute la saison estivale 2018, laissant la place en octobre au traditionnel temps fort des apiculteurs, la fête du miel ! Dégustation / vente sous chapiteau de plus de 40 variétés de miel (miel de saule, de fleurs de carottes, d'amandier, de luzerne, de rhododendron...) sans oublier la gelée royale, le pollen, le pain d'épices, le savon et même un sirop contre la toux à la propolis et au miel.

Une exposition sur le monde des abeilles occupait les trois étages du moulin : organisation sociale et travail des insectes, mais aussi leur indispensable rôle dans la chaîne alimentaire et les raisons de leur déclin.

Enfin, en décembre, l'esprit de Noël s'est approprié le vieux moulin avec un marché des créateurs :

- Tableaux et lampes en coquillage de Lydie Rouland,
- Porte-serviettes et les foulards en peinture sur soie de Gaëtane Cailleau,
- Bonnets, tours de cous et mitaines de Chantal Ménard,
- Petits meubles en carton de Marie-Angèle Leclerc,
- Objets peints de Jeannine Hamon, bijoux d'Isabelle Trocacci,
- Crèches, maisons en bois de Martine Coste,
- Lampes, miroirs, sacs réalisés en papier de Priscilla Dhennin.

Les élèves de notre école Le Long-Sillon ont pris place aux côtés des exposants ; ils y proposaient des objets réalisés par leurs soins.



Féerie de Noël pour des cadeaux originaux

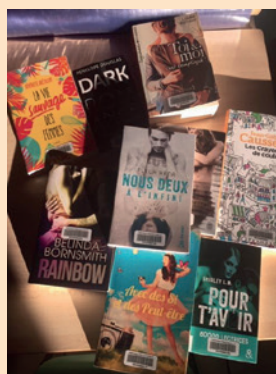


## La Biblioposte, un service communal

**Le service couplé 'biblioposte' est ouvert le matin du mardi au samedi de 8h30 à 12h30.**

L'agence propose des services postaux (dépôt et retrait d'espèce, timbres, Chronopost,... recommandés, changement d'adresse, virements...) mais également un espace bibliothèque couplé avec celui de Vildé-la-Marine (Point Lecture). L'abonnement bibliothèque est de 6 euros par famille. Le partenariat avec la Bibliothèque Départementale d'Ille-et-Vilaine (BDIV) nous permet d'avoir accès à plus d'ouvrages.

Le Point lecture à Vildé est, quant à lui, ouvert de 10h30 à 12h les mercredis et samedis.



Dans le cadre de l'entente du Marais Blanc réunissant les communes de La Fresnais, Saint Benoit-des-Ondes, La Gouesnière et Hirel, un projet de lecture publique a vu le jour. En partenariat et avec le financement de la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine (MDIV), les bibliothèques de nos quatre communes ont monté un projet commun permettant l'acquisition de livres dits « Facile à lire ».

La MDIV de Bécherel a ainsi acheté plus de 200 livres constituant un fond qui va faire

l'objet d'échanges entre les quatre communes.

Il s'agit :

- d'ouvrages en gros caractères
- des « feel-good book » (genre de livre qui illumine votre journée, vous sauve de la crise de nerfs, vous redonne le sourire, vous offre une bulle d'oxygène loin du quotidien parfois pesant)
- de la « new romance » (histoires d'amour fortement pimentées)
- des ouvrages dédiés aux personnes souffrant de maladies dites « dys » (dyslexique, dysorthographe...)

**Pour le plus grand plaisir des enfants, la bibliothèque s'associe à la ludothèque le mercredi après-midi de 14h30 à 16h30 (hors vacances scolaires). Venez nombreux !**



A la biblioposte, lieu de rencontre et de découverte, des expositions y sont ponctuellement organisées.



Exposition « Les Femmes et la Famille dans la Grande Guerre » en octobre.



## CLASSEMENT D'UN MEUBLÉ DE TOURISME

Le classement en meublé de tourisme, à l'instar du classement des autres hébergements touristiques, a pour objectif d'indiquer au client un niveau de confort et de prestation. Il constitue également un outil de commercialisation pour le loueur. Le classement comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles, il est volontaire et a une validité de 5 ans. La grille de classement contient 112 critères répartis en 3 grands chapitres : équipements, services au client, accessibilité et développement durable.

Toute question relative à l'application des critères doit être formulée auprès d'Atout France ([www.classement.atout-france.fr](http://www.classement.atout-france.fr)), opérateur de l'Etat chargé de concevoir et tenir à jour les tableaux de classement de l'ensemble des hébergements touristiques classés.

Le loueur du meublé (ou son mandataire) doit faire réaliser une visite de son meublé.

Pour ce faire, il s'adresse à un organisme de son choix parmi ceux qui figurent sur la liste des organismes accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou la liste des organismes visés au 2° de l'article L. 324-1 du code du tourisme.

Les listes respectives de ces différents organismes sont disponibles dans la rubrique «organismes de contrôle» du site [www.classement.atout-france.fr](http://www.classement.atout-france.fr)

Le loueur dispose de 15 jours à compter de la réception du certificat de visite pour refuser la proposition de classement. Passé ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis. Les décisions de classement sont transmises, mensuellement, par voie électronique, par les organismes chargés des visites de classement au comité départemental du tourisme du département concerné, chargé de mettre à disposition et tenir à jour la liste des meublés classés dans le département.

## Carte d'identité : Rappel

**Choisir votre mairie :** depuis décembre 2016, vous devez vous adresser à une mairie équipée de bornes biométriques (au nombre de 27 en Ille-et-Vilaine) dont Saint-Malo, Dinard, Dol de Bretagne, Cancale ou Combourg.

**RAPPEL :** attention aux cartes d'identité, pour les personnes majeures, délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration effective n'est pas la date qui est inscrite sur la carte : il faut ajouter 5 ans !!

### Une pré-demande peut se faire en ligne !

Vous devez pour cela créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne. Ce numéro vous sera demandé en mairie.

Cette pré-demande (non obligatoire) ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état-civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

## Tarifs et location salles et matériel

**Permanence mairie relative à la location de salles et de matériel**  
**Les mercredis matins et les vendredis après-midi**

## Pacte civil de solidarité (PACS)

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement du PACS est transféré du Tribunal à l'officier d'Etat Civil de la Mairie. Il est bien sûr toujours possible de s'adresser à un notaire.

Rappelons que le PACS est un contrat conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour en savoir plus sur [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144)

## Cimetières

### Concessions et columbariums

Les durées et les tarifs des concessions des deux cimetières sont les suivants :

Concession de 30 ans	200 €
Concession de 50 ans	350 €

Les durées et tarifs des concessions correspondant aux columbariums sont les suivants :

Columbariums	
Concession de 15 ans	350 €
Concession de 30 ans	600 €
Dispersion des cendres	50 €

## Taxe de séjour

Contrairement aux autres communes de l'agglomération, la taxe de séjour va continuer à être collectée par la commune de Hirel. Toutefois, les modalités évoluent en 2019 : cf Taxe de séjour applicable au 1er janvier 2019 (réforme au 1er janvier 2019), séance du 12 avril. Les meublés de tourisme non classés ou en attente de classement (de 1 à 5 étoiles) sont contraints par un taux défini par le Conseil Municipal et appliqué au coût de la nuitée par personne. Les meublés classés et chambres d'hôte bénéficient quant à eux d'un montant fixe appliqué à la nuitée comme en 2018.



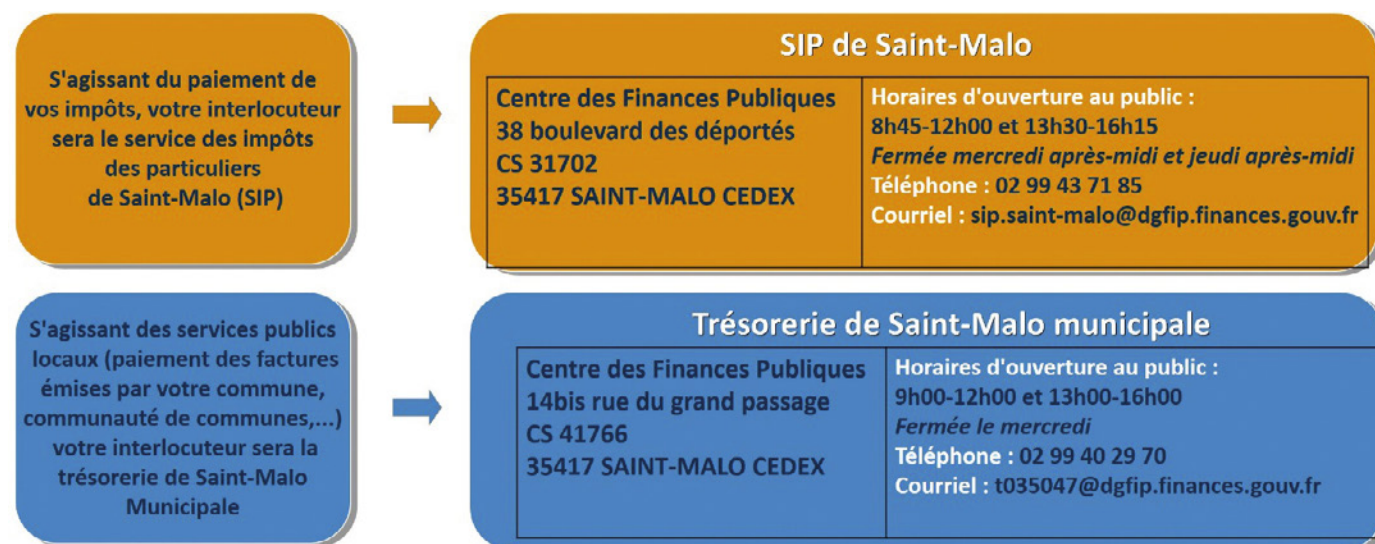
## Révision globale du PLU Plan Local d'Urbanisme

Une Procédure de Révision Globale a été lancée par délibération du 26 décembre 2017 et la première réunion publique s'est tenue le 7 novembre 2018 à la salle des fêtes. Diagnostics et grandes orientations y ont été présentés par le bureau d'études Quarta. Une seconde réunion publique d'illustration du zonage et d'introduction du règlement est espérée fin mars début avril 2019. Une enquête publique d'une durée de 1 mois avec permanences d'un commissaire enquêteur en mairie est pressentie pour l'été mais un cahier de recueil des observations est à disposition du public au secrétariat de la mairie depuis le début de la procédure.

## Changement de trésorerie pour les habitants de la commune

Jusqu'en 2018, la trésorerie de Dol de Bretagne était votre interlocuteur pour le paiement de vos impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière) et le paiement de vos factures émanant des collectivités.

**A compter du 1er janvier 2019, votre interlocuteur change :**



Sans vous déplacer, vous pouvez réaliser l'ensemble de vos démarches fiscales en vous connectant sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

## Pêche à pied de loisir

Les 3 zones de pêche loisir «coques et palourdes» font l'objet d'une 'fermeture tournante' sur des périodes de 3 mois (2 zones 'ouvertes', une zone 'fermée' par alternance). En 2019, la pêche à pied sera interdite sur la zone de Hirel du 1er avril au 30 juin (entre le Bief de St Benoit et le Bief du Vivier).

Rappelons que la pêche à pied professionnelle comme de loisir est autorisée uniquement le jour. Elle est interdite par coefficient inférieur à 50. En outre, des arrêtés d'interdiction ponctuelle peuvent être émis par la Préfecture. Risque d'enlèvement



## Conciliateur de justice une résolution amiable des conflits



La conciliation, c'est simple, rapide et gratuit. Si un recours au juge vous paraît disproportionné au regard du problème (différends entre particuliers essentiellement), n'hésitez pas à saisir votre conciliateur,

Monsieur Rivoal en écrivant au Tribunal d'instance, 49 avenue Aristide Briand CS 51731 35417 Saint-Malo ou en prenant rdv par téléphone au 06 81 30 73 46. Le conciliateur vous précisera le lieu de sa permanence : A la mairie de Saint-Méloir-des-Ondes, chaque 3ième vendredi du mois, de 14h à 17h30 et à la mairie de Cancale, chaque 1er jeudi du mois, de 9h à 12h.





## Logement social - Soutien psychologique à domicile avec le CLIC

vosre demande en ligne (Centre Local d'Information et de Coordination de la Côte d'Emeraude)

Les bailleurs sociaux du département et leurs partenaires ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande dont l'objectif est de simplifier vos démarches d'accès au logement social. Il suffit d'effectuer votre demande via : [www.demandelogement35.fr](http://www.demandelogement35.fr)

Ainsi votre demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social et leurs partenaires. A l'enregistrement et après vérification de votre dossier, vous recevrez votre numéro unique départemental, qui vous sera demandé lors de toutes correspondances.

Le CLIC de la Côte d'émeraude vous propose un nouveau dispositif de soutien psychologique à domicile pour les personnes âgées.

Si vous repérez une personne âgée en souffrance qui doit faire face à une situation difficile ou qui se trouve en état d'épuisement physique et/ou psychologique, n'hésitez pas à contacter et/ou orienter la personne vers la psychologue du

CLIC. Ce soutien psychologique est destiné aux personnes de plus de 60 ans vivant à leur domicile et sur le territoire du CLIC de la Côte d'Emeraude. Il est gratuit.

La psychologue est présente au CLIC chaque vendredi et reçoit sur rendez-vous (CLIC Côte d'Emeraude au 02 99 16 88 76). Le CLIC aide, par ailleurs, les personnes âgées et handicapées à constituer les dossiers de prise en charge des services ménagers.

## Carte d'immatriculation à portée de clic

Plusieurs démarches sont dorénavant à faire en ligne via <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Pour une demande de duplicata en cas de perte ou de vol, pour une demande de changement d'adresse ou de titulaire ou encore pour une déclaration de cession d'un véhicule...

## Information du syndicat des eaux de Beaufort

Un geste pour préserver l'environnement et réduire votre facture d'eau. Vous quittez votre domicile plusieurs jours ? Pensez à fermer le robinet avant le compte !!

## Actualités du SAGE

### Des bassins côtiers de la région de Dol

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) est la structure juridique porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. Rappelons que depuis le 1er janvier 2018, l'intercommunalité SMA adhère au SBCDol en lieu et place des communes.

A compter du 1er janvier 2019, le SBCDol prend de nouvelles compétences liées à la « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) autrement dit à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques.

La Commission Locale de l'Eau travaille par ailleurs activement sur l'identification et la réduction des sources de pollution bactériologique sur les fleuves côtiers de la région de Dol avec une nouvelle version du protocole d'alerte sanitaire en cas de pollution. Tout le programme sur [www.sage-dol.fr](http://www.sage-dol.fr) accessible dès fin février 2019.

Contact : 02 57 64 02 54 ou [contact@sage-dol.fr](mailto:contact@sage-dol.fr)

### 2019 : les produits chimiques au jardin, c'est fini !

Au 1er janvier 2019, la détention et l'utilisation de pesticides chimiques de synthèse par les particuliers sont interdites (loi Labbé). Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Le site [www.semaine-sans-pesticides.fr](http://www.semaine-sans-pesticides.fr) vous informe :

Comment jardiner selon des méthodes naturelles, valoriser la biodiversité, réduire vos déchets et participer à la préservation de l'eau, ce bien commun indispensable à la vie !



### Recensement militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. A Hirel, la démarche se fait en mairie mais également en ligne via le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

Pour contacter le centre du service national de Rennes : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h à 16h30 (15h30 le vendredi) 02 23 44 50 01

[csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr) - [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)  
par courrier Centre du Service National de Rennes - BP 21 - 35998 RENNES Cedex 9

Le Centre du service national ne reçoit pas de public



### Vignette Crit'Air

pour vos véhicules

La vignette crit'Air est un certificat qualité de l'air sous la forme d'un autocollant rond qui correspond à une classe de véhicule définie en fonction des émissions de polluants atmosphériques. Ce certificat est obligatoire seulement dans certaines zones. Il peut également permettre de bénéficier de certains avantages instaurés par les collectivités.

Pour un envoi en France, son coût revient à 3,62€.

Veillez à utiliser le site officiel de délivrance des certificats qualité de l'air « [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr) »

Attention aux arnaques : certains sites proposent la délivrance de certificats à un tarif plus élevé que celui fixé par la réglementation. Si vous estimez avoir été victime d'une pratique trompeuse, vous pouvez le signaler à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ou à la direction départementale de la protection des populations de votre département.

### Appels d'urgences au 18 ou 112

Veillez à bien indiquer aux sapeurs-pompiers le lieu précis et la nature de l'accident, le nombre et l'état des victimes. Précisez bien « bourg de Hirel » ou « bourg de Vildé-la-Marine ».

### Urgence Dépannage Electricité

Numéro grand public 24h/24 : 09 726 750 35 (ENEDIS)

### Timbre électronique

achat et possibilité de remboursement

Il est possible d'acheter un timbre fiscal électronique sur le site «[timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)». L'achat d'un timbre fiscal en ligne est simple, sécurisé et rapide.

Le timbre électronique est utilisé pour payer les droits de certaines formalités administratives et principalement la demande de passeport, de carte nationale d'identité et la demande d'attestation d'accueil. Le paiement sur le site d'achat de timbres électroniques est possible avec les cartes bancaires (Carte bleue (CB) et e-carte bleue, Visa, Mastercard).

Le timbre électronique peut prendre 2 formes : un code 2D (QR code) ou un identifiant à 16 chiffres.

Il peut être délivré sur 2 supports : un document PDF (avec un code 2D qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir la demande) ou un SMS (contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter le dossier).

Le timbre fiscal électronique a l'avantage d'être non nominatif, disponible 7 jours sur 7 puisque c'est un service en ligne, valable 6 mois à compter de sa date d'achat et remboursable durant 1 an.

Pour une procédure de remboursement simple et une prise en charge rapide des demandes, un formulaire de saisie en ligne est désormais disponible sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) (rubrique «Demander le remboursement d'un timbre électronique»). Ce formulaire permet à l'utilisateur d'indiquer les informations nécessaires au remboursement et d'ajouter les pièces justificatives indispensables au contrôle du dossier. Ledit remboursement se fait sur le compte courant du pétitionnaire dans les meilleurs délais.

### Subventions pour travaux de mise aux normes en Prévention et Protection des Risques de Submersion Marines

Pour toute demande de subvention vous pouvez vous renseigner sur le site <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels/Financement-des-mesures-de-prevention-et-de-protection>

### Elections européennes

Le dimanche 26 mai 2019 à la salle des fêtes

Attention Marathon du Mont : rue du littoral et rue du bord de mer circulation réglementée.



Communauté  
d'Agglomération  
du Pays  
de Saint-Malo

## Déchets

### Collecte de déchets

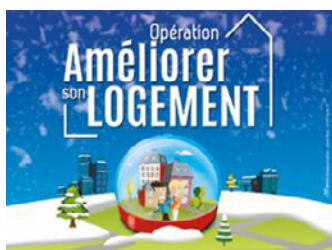
Pour connaître votre zone ou pour toute question 'Déchets', appelez le numéro vert :

Appel gratuit depuis un fixe ou un mobile, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h45 et de 13h45 à 17h00.



ou [www.stmalo-agglomeration.fr](http://www.stmalo-agglomeration.fr)

## Opération Améliorer son Logement



Se termine le 31 août 2019 !

Il s'agit de Travaux d'économie d'énergie (isolation des logements, installation de chaudières performantes) pour lesquels Saint-Malo Agglomération vous apporte un conseil technique et une aide financière.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Alice LECAUDEY, Chargée de l'Opération «Améliorer son logement» au 0 800 30 50 80 (service et appel gratuit), par mail : « [opah@stmalo-agglomeration.fr](mailto:opah@stmalo-agglomeration.fr) » ou en permanence à la Maison de l'Habitat (23 avenue Anita Conti à Saint-Malo), les mercredis et jeudis après-midi.

A ce jour, l'Opération lancée en septembre 2014 a permis d'accompagner plus de 700 ménages dans l'élaboration de leur projet et de financer près de 400 dossiers !

## [saint-malo-developpement.fr](http://saint-malo-developpement.fr) :

**le portail au service des chercheurs d'emploi, des entrepreneurs et des étudiants de l'agglomération. Pensez-y !**

Dédié à l'information économique, à l'emploi et à la vie étudiante, le portail propose un moteur de recherche accédant à des offres d'emplois, de stages et de formations qui proviennent d'environ 200 plateformes, aux terrains et locaux disponibles sur l'intercommunalité, en location ou en achat, aux entreprises ou réseaux d'entreprises présents sur le territoire, aux dispositifs d'accompagnement et d'aide aux créateurs et entrepreneurs par Saint-Malo Agglo. Les étudiants y trouvent également l'ensemble des dispositifs d'orientation et d'insertion, les bonnes infos en matière de logement, de transport, de restauration... et des annuaires recensant les formations et les établissements d'enseignement supérieur de Saint-Malo Agglo.

## Assainissement :

Depuis 2018, pour toutes vos demandes relatives à l'assainissement, merci de contacter Saint-Malo Agglomération en appelant le 02.23.15.10.85 ou en écrivant à SMA - 6, rue de la Ville Jégu - BP 11 - 35260 - CANCALE.

## Le transport Malo Agglo Transports ou MAT

Le réseau MAT est en ligne via [www.reseau-mat.fr](http://www.reseau-mat.fr) pour rechercher un itinéraire ou une fiche horaire, accéder aux plans, aux tarifs, trouver les points de vente, trouver son titre de transport, l'acheter en ligne ...

Depuis juin 2018, la carte KorriGo, le billet sans contact ainsi que votre smartphone viennent remplacer les anciens tickets et coupons papier !

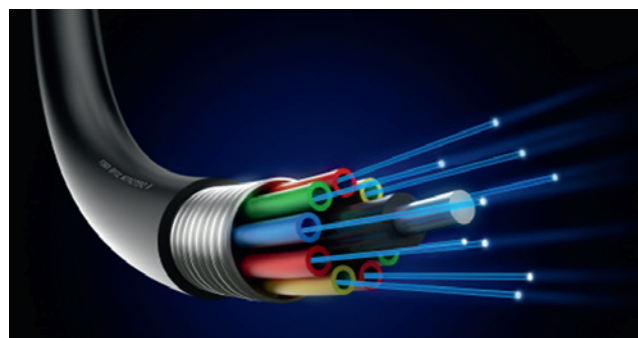


## LE PASS

Saint-Malo Agglomération, en partenariat avec la région Bretagne, met en place un nouveau dispositif d'aide directe d'un PASS Commerce et Artisanat pour les TPE. Ce dispositif s'adresse aux entreprises commerciales et artisanales indépendantes de moins de 7 salariés. Il permet par exemple de financer des travaux immobiliers, des mises aux normes d'hygiène ou électrique ou encore des équipements matériels. Montant de l'aide : 30% des dépenses subventionnelles plafonnés à 25000 € HT, soit une aide maximale de 7500 €. Pour plus de renseignements, contactez la Direction Economie de Saint-Malo Agglomération au 02.99.19.29.50.

## La Fibre Optique à Saint-Malo Agglomération : Un déploiement effectif à l'horizon 2020 !

L'opérateur Orange réalise ce déploiement et le finance entièrement sur ses fonds propres. Orange s'est engagé à couvrir en Fibre optique les 18 communes de l'agglomération à l'horizon 2020. A terme, les usagers (habitants, entreprises, administrations, établissements scolaires,...) pourront bénéficier du Très Haut Débit via un réseau exclusivement réalisé en Fibre optique. Les armoires vont être mises en place sur la commune en 2019.



### Club de l'amitié Hirel-Vildé

#### Au revoir 2018, bonjour 2019,

Comme chaque année, le bulletin municipal nous donne l'occasion de retracer les activités variées du Club (belote, tarot, scrabble, triominos, activités manuelles, gai savoir, ....). Moments de partage qui permettent de rompre la solitude.

Toujours dans la bonne humeur, nous avons plaisir à nous retrouver les mercredis après-midi tous les quinze jours.

Cette année, une sortie d'une journée, a eu lieu à Nantes et à Angers. En septembre, nous avons organisé un voyage d'une semaine en Sicile avec les Anciens Combattants.

Au début décembre, une exposition des travaux manuels effectués en cours d'année a été organisée.

#### Une croisière en Norvège est en préparation pour 2019.

Merci à la municipalité pour le prêt gracieux de la salle.

La Présidente Annick DROVAL



Joyeuse exposition

### Comité des fêtes de Vildé-la-Marine...

Le comité des fêtes de Vildé la Marine a organisé cette année une nouvelle édition de la fête des moules : le point d'orgue de l'année 2018 !

Cette fête, la 41<sup>ème</sup> du nom, a été couronnée de succès, aidée en cela par le beau temps et une programmation artistique de qualité. L'accueil chaleureux des quelques 75 bénévoles ainsi que leur dynamisme ont fait le reste pour retenir les touristes et habitués de la fête dans la grève.

Fidèle à ses habitudes, le comité des fêtes a offert aux aînés le traditionnel colis de Noël aux résidents de Vildé-la-Marine.

Pour 2019, notre motivation et notre envie d'animer la commune sont intactes ; nous accueillerons avec plaisir tous ceux et toutes celles souhaitant s'amuser avec nous.

Pour le comité, Christophe MONNIER.

Ambiance et dégustation



Bouquet final d'une fête  
des moules réussie



### Comité des fêtes d'Hirel

Voilà, l'année est écoulée. Les enfants ont été ravis de la cueillette des œufs de Pâques sur le parking de la salle des fêtes et notre traditionnel vide-grenier début août a été un vrai succès. Merci à tous les bénévoles pour le travail qu'ils ont effectué.

Le 15 septembre, le comité des fêtes a eu le plaisir d'organiser une sortie à Perros-Guirec. Dans la foulée, le 27 octobre a été l'occasion d'animer le bourg grâce au défilé d'Halloween et la fin d'année aura été marquée par notre animation de Noël avec chocolat chaud, marché de Noël et Pères-Noël motards !

La Présidente Mme Peltier Josseline



Cordialité et bonne humeur à Perros-Guirec

# Hirel UNC - AFN

La section compte 25 membres adhérents dont 4 veuves d'anciens d'Algérie.

Une centaine de personnes ont assisté à la soirée potée du samedi 14 avril 2018.

Une délégation avec le porte-drapeau, a assisté à l'assemblée générale départementale qui s'est déroulée le 21 avril 2018 à Guichen et au Congrès du centenaire le 1er septembre 2018 à Janzé.

Comme les années précédentes, la section a commémoré les armistices du 8 mai, du 11 novembre et la date du 5 décembre.

Lors de la cérémonie du 8 mai, à Hirel, un nouveau drapeau a été remis par la municipalité à la Section UNC d'Hirel-Vildé, avec la participation de la Fanfare Saint Maurice de La Fresnais.

Le 11 novembre, lors de la cérémonie du centenaire de l'Armistice, tous les noms des morts pour la France inscrits sur les monuments aux morts, ont été lus par les élèves de l'école de la commune.

Nous remercions la municipalité d'Hirel pour le nouveau drapeau offert à la section et l'Ecole du Long Sillon, avec son directeur, qui s'est investie lors de la cérémonie du centenaire.

Alain Cossonnière



Le centenaire de la grande guerre à Hirel



Ainsi qu'à Vildé-la-Marine



## Association de Parents d'Elèves

L'APE organise plusieurs manifestations cette année :

- Loto le 8 Décembre 2018.
- Braderie puériculture « les p'tits loups » le 10 Mars 2019.
- Repas dansant « Soirée année 80 » avec Coucou le 27 Avril 2019.
- Kermesse de l'école avec grande tombola : en juin 2019.
- Vente des gâteaux tous les vendredis à l'école.
- Projet cirque.

Le spectacle se déroulera le vendredi 29 mars à partir de 20h30 sous un chapiteau situé près du stade de foot.

Réservation de la billetterie auprès de l'APE ou de la poste de Hirel (Places limitées à 380).

L'APE finance la majeure partie du projet « cirque de l'école » grâce à la recette de l'année dernière.

Nous remercions Mme SIMON, présidente de l'association pour son investissement, ainsi que les membres actifs.

L'APE sollicite les vparents volontaires pour rejoindre l'équipe, en offrant un peu de temps lors des événements.

Les membres de l'APE.



Marché de Noël au Moulin de la Ville-es-Brune le 22 décembre 2018

# Gym Loisirs d'Hirel

Après une première saison réussie, les 6 membres du bureau de la Gym Loisirs vous retrouvent à la salle Intergénérationnelle, rue des alleux à HIREL.

Cette année, nous vous proposons 3 nouveaux cours :

- Le YOGA avec Léa le lundi de 20h00 à 20h45
- Le PILATES avec Pauline le jeudi de 19h à 20h, suivi du STRONG BY ZUMBA de 20h à 21h

Nous avons besoin de vous afin de développer notre association.

**Il reste des places, n'hésitez pas à venir vous inscrire toute l'année.**



Aude LANGLOIS 06 82 07 46 39

**Renseignement**

site web : <http://gymloisirshirel.e-monsite.com/>  
[gymloisirshirel@gmail.com](mailto:gymloisirshirel@gmail.com)



Cour de STRONG



Cour de PILATE avec PAULINE

## AICA

### La Fresnais, Hirel, Vildé-la-Marine

Nos ACCA, AICA communales entrent dans la préservation de la biodiversité.

Les Chasseurs sont les acteurs importants de nos territoires ruraux, ils sont en particulier les régulateurs de cette faune sauvage qui fait partie de notre richesse naturelle.

Contact : [sp.cancale@cegetel.net](mailto:sp.cancale@cegetel.net)  
Stéphane Ponchel  
Secrétaire AICA  
0677815864

Nous encourageons nos Jeunes à venir étoffer notre équipe et leurs réservons un accueil chaleureux au sein de notre groupe. Amicalement, Le Conseil d'Administration



## Hirel Tennis Loisirs

Notre association «Hirel Tennis Loisir (HTL)» compte 28 membres au terme de cette année 2018.

Tournée vers le tennis loisir, chaque personne peut jouer à son rythme.

- Nous avons organisé 2 tournois internes où tous les adhérents peuvent participer débutants ou confirmés. Pour le déjeuner nous nous sommes rendus à la «guingueta».
- Nous débutons chaque nouvelle année et nouvelle saison tennis-tique par une soirée galette des rois. Cela permet d'élaborer le programme de la nouvelle saison.

Depuis la création de notre association, nous avons toujours pu maintenir le même montant des cotisations.

- L'adhésion est de 30 € pour une année de janvier à décembre. Cette somme est dégressive pour les membres d'une même famille avec des enfants de moins de 16 ans.

Possibilité de louer le court pour 10€ de l'heure ou 60€ la carte de 10 heures.

(La location a lieu au café/tabac LE FAMILY'S au 10, rue des Ecoles, à la supérette LAETI'T ' COURSE au 8 rue des Tourailles et chez Mr DUFAIT au 8, rue du Domaine)

**Pour vous inscrire vous pouvez contacter :**  
Jean Marie RENARD au 06 62 17 82 98  
Michel RAIMOND au 06 62 47 79 08

## Cuir et Chrome

Notre Association est au mieux de sa forme.

Les événements pour l'année 2018 ont été aussi riches que les années précédentes.

Début juin, nous avons assuré la sécurité de la balade moto «Les Enfants de la Baie» de Cherruex.

Dans le même mois : Sécurité avec le Club Moto «Les Loups Celtic» de Melesse pour «la Balade de Joachim».

Cet été nous avons aussi été sollicités à St Helen pour «Les Esclafades», pour l'encadrement de la Parade des voitures anciennes et pour le Bouchon de la N137 à Tinténiac.

N'oublions pas nos sorties mensuelles tels que la Suisse Normande, le Village des Jumeaux à Pleucadeuc (56), le Festival Motard à Luyne (37) et dernièrement le Puy du Fou.

Notre Karaoké Moules/Frites du 29 septembre a été un énorme succès.

Le 9 Décembre 2018, pour la troisième année, nous avons animé «Les Motards du Père-Noël» !

L'année 2019 sera aussi chargée ; nous prévoyons : un rallye Auto/Moto ouvert à tous, une balade moto au profit du « Centre de

la Lande » à Betton (traumatisés crâniens et victimes de lésions cérébrales), puis Karaoké de la St Michel, sans oublier la Balade Père-Noël.

Le Président Michel FONTAINE.



## Subventions aux associations Commune de Hirel - Année 2018

Référence : Article 22 de la loi du 23 mai 2006

Associations	Noms des présidents	Adresses	Objet de la demande	Montants de la subvention
Comité des fêtes Hirel	Mme PELTIER Josseline	22 B, Rue des Alleux - 35120 HIREL	Subvention annuelle	851
Comité des fêtes Vildé-la-Marine	M. Christophe MONNIER	20, Rue du Bout de la Ville 35120 HIREL	Subvention annuelle	851
Comité des fêtes Vildé-la-Marine	M. Christophe MONNIER	20, Rue du Bout de la Ville 35120 HIREL	Subv. exceptionnelle feu d'artifice fête des moules 8 juillet 2018	500
Gym loisirs Hirel	Mme Aude LANGLOIS	1, Mirlange - 35120 HIREL	Subvention annuelle	914
Hirel Tennis Club	M. Jean-Marie RENARD	4, Croix de Kermeur - 35120 HIREL	Subvention annuelle	346
Tennis Club Hirel/La Fresnais	M. LEMAIRE Christophe	2, Rue des Ecoles - 35120 HIREL		Pas de demande
Union Sportive de la Baie	M. LASSAIRE Eric	Mairie de La Fresnais Rue de la Gare 35111 LA FRESNAIS	Subvention annuelle	388
Amicale cyclo Vild'Hirel	M. Jean-Pierre ROYER	10, La Quesmière - 35120 HIREL	Subvention annuelle	Association dissoute
AICA La Fresnais/Hirel/Vildé-la-Marine	M. Michel JEHAN	16, Rue du Petit Chêne 35111 LA FRESNAIS	Subvention annuelle	180
UNC AFN	M. Alain COSSONNIERE	4, Le Fedeuil - 35120 HIREL	Subvention annuelle	180
Club de l'amitié Hirel/Vildé-la-Marine	Mme DROVAL Annick	23, Grande Rue - 35120 HIREL	Subvention annuelle	180
CUIR ET CHROME (Motards)	M. FONTAINE Michel	6, Rue des Ecoles - 35120 HIREL	Subvention annuelle	Prévision : 120 Pas de demande
Association des parents élèves	Mme SIMON Virginie	8, Rue de Scissy - 35120 HIREL	Subvention annuelle	120
SNSM - Satation de Cancale		3 Rue Robert SOURCOUF 35260 CANCALE	Subvention annuelle	100
Association des maires ruraux d'Ille-et-Vilaine		MAIRIE 23 RUE DE BRETAGNE 35420 Le Ferré	Cotisation annuelle	39,50
AMF 35		Centre Espace Performance III 35769 SAINT-GREGOIRE CEDEX	Cotisation annuelle	542,49
ARIC		13 place des marelles 35573 CHANTEPIE CEDEX	Participation annuelle	383
<b>Total</b>				<b>5 574,99</b>

## Guide disponible en mairie

LE GUIDE DU  
**MARAIS  
BLANC**

SAINT-MALO  
AGGLOMÉRATION

>> Hirel  
>> La Fresnais  
>> La Gouesnière  
>> Saint-Benoît des Ondes

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE  
DE SITES NATURELS ET DE CARACTÈRE  
*Au Cœur de la Baie du Mont Saint-Michel*

Logos: Hirel, La Fresnais (Le choix à haute qualité de vie), La Gouesnière, and a coastal scene logo.

Retrouvez toutes les dernières infos sur :  
[www.commune-hirel.fr](http://www.commune-hirel.fr)  
[www.lemoulindelavilleesbrune.fr](http://www.lemoulindelavilleesbrune.fr)

Mairie de Hirel :  
02 99 48 93 93  
[mairie.hirel@wanadoo.fr](mailto:mairie.hirel@wanadoo.fr)



## Journée des océans sur la grève en juin dernier

### Nos élèves chez les petits débrouillards sur la grève

Hirel a accueilli le Science Tour de l'association des petits débrouillards et leur camion-labo sur la grève pour la journée mondiale des océans du 8 juin 2018. Cette opération a été réalisée en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la Région Bretagne, Saint-Malo Agglomération et la commune de Hirel. Trois animateurs-médiateurs scientifiques ont ainsi encadré les élèves pour des expériences et jeux interactifs sur les risques qui menacent le littoral. Après ce temps dédié aux élèves, les animations ont été ouvertes au public pour le reste de la journée.

